Extrait

de la Revue Philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest, XIIe année, Nos 2, 3, Mai-Juin 1910

Albert Léon.

24 Novembre, Bordeaux, 1909

(Conférence)


EX
LIBRIS

LA SITUATION ACTUELLE DES AVEUGLES EN FRANCE

Conférence faite sous les auspices
de l'Association des anciens élèves du Lycée de Bordeaux,
le mercredi 24 novembre 1909.

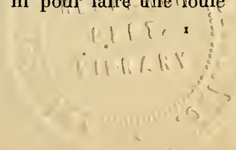


MESDAMES, MESSIEURS,

J'allais ajouter chers camarades; n'est-ce pas en effet comme camarade que me traite aujourd'hui l'Association des anciens élèves du Lycée de Bordeaux et son Comité, en me choisissant pour vous entretenir de la condition de ceux auxquels m'unit une non moins réelle qu'involontaire camaraderie.

Je n'ai pas eu l'honneur de m'asseoir sur les bancs de votre lycée, mais, sans doute, l'Association sous les auspices de laquelle je suis heureux et honoré de prendre la parole, s'est souvenue que, fils et petit-fils d'anciens élèves, je me rattachais encore à elle par un autre lien, par l'Université de Bordeaux, prolongement du lycée, grâce à laquelle, si je ne suis pas un ancien lycéen de notre ville, je me trouve néanmoins camarade de Faculté de plusieurs anciens élèves, et l'Association a songé, il me plaît de le supposer, que les camarades de nos camarades sont nos camarades. Quoi qu'il en soit, je la remercie ainsi que le public qui a bien voulu répondre à son appel, en mon nom et au nom de ceux dont je vais maintenant essayer de retracer la situation et rappeler les besoins.

Descartes prétendait que l'étude de la Philosophie est aussi indispensable pour diriger l'homme dans la conduite de la vie que la vue pour guider ses pas; cette assertion est vraie, mais pour une raison contraire à celle que supposait son auteur. A strictement parler, la Philosophie n'est pas indispensable à la conduite journalière de la vie, mais la vue n'est pas plus indispensable pour diriger nos pas, ni pour faire une foule



d'actes pour lesquels les yeux semblent d'ordinaire nécessaires. Qu'on me permette de joindre ici le témoignage de mon expérience personnelle aux exemples nombreux que je pourrais citer : non seulement tous les aveugles sont capables de se diriger sans guide dans les locaux dont ils ont une certaine pratique, mais nombre d'entre eux, s'ils y ont été préparés par une éducation appropriée, peuvent parcourir seuls les rues et places des villes, les chemins et routes des campagnes, sans même qu'il leur soit besoin de tâter sans cesse le sol avec un bâton. Sans doute, sur ce point comme sur tous les autres, il y a des différences entre les aveugles : tous n'ont pas reçu de la Nature, ou acquis par l'exercice une adresse égale, mais beaucoup d'exemples suffisent à prouver que la cécité par elle seule ne condamne pas sa victime à ne pouvoir se déplacer sans le secours d'autrui. Il importe donc de donner à l'aveugle, s'il est assez jeune encore pour que la chose soit possible, l'habitude de suppléer par d'autres moyens, autant que faire se peut, à la vue absente, pour diriger ses pas. L'impossibilité où sont certains aveugles de se passer d'un conducteur tient au défaut de leur première éducation ; les élèves et anciens élèves de l'Institution Nationale et des écoles d'aveugles établies en province n'osent, pour la plupart, s'aventurer seuls hors de chez eux : c'est qu'ils n'ont point été exercés à le faire. Au contraire, nous voyons les pensionnaires de l'Institut départemental de Saint-Mandé, ancienne école Braille, et les aveugles allemands, ne pas craindre de parcourir à Paris, à Berlin ou dans telle autre grande ville, des distances parfois assez grandes, ou, comme cet Allemand que je rencontrai à Angers, entreprendre sans guide des voyages assez longs. Les familles et les écoles feraient bien de suivre l'exemple de l'Institut de Saint-Mandé et des établissements allemands, afin de diminuer ainsi les entraves qui pèsent sur l'aveugle et, notamment, de lui éviter les frais d'un conducteur : celui-ci, par exemple, est une gêne considérable pour l'accordeur que sa profession appelle sans cesse au dehors.

D'où vient à certains aveugles cette faculté de pouvoir se passer de l'aide constante d'un guide? Ici, comme dans

les cas où sont accomplis des actes pour lesquels les clairvoyants se servent de leurs yeux, il n'y a pas je ne sais quelle mystérieuse compensation naturelle; l'aveugle s'est seulement habitué à demander aux autres sens des renseignements que le clairvoyant demande à ses yeux, ou *surtout* à ses yeux. Nos sens ne sont pas, en effet, des sortes de machines qui fourniraient automatiquement et sans que l'esprit ait besoin d'intervenir les données nécessaires à la direction de nos mouvements. Ce ne sont que des instruments au service de l'activité toujours en éveil de l'esprit, leur perfection ou leur utilité dépend principalement de l'intelligence qui les interprète, ils nous parlent une langue que chacun de nous est tenu d'apprendre à traduire; l'enfant le mieux doué sous le rapport de la vue n'est pas dispensé pour cela d'apprendre à se servir de ses yeux, c'est-à-dire à tirer parti des renseignements qu'ils lui fournissent et, fait encore plus significatif, il en est de même de l'aveugle qui recouvre la vue : il n'est pas apte à se servir utilement de ce sens dès qu'il lui est rendu. L'être privé de la vue qui accomplit sans elle les actes qu'elle dirige chez le clairvoyant ne procède pas autrement à l'endroit de ses autres sens : l'exercice et une éducation appropriée l'ont mis en mesure de se servir, plus que ne le fait le clairvoyant à qui cela est inutile, des renseignements fournis par l'ouïe, par le toucher, et principalement par une certaine faculté de pressentir les obstacles à peu de distance. On ne saurait se prononcer définitivement sur la cause probablement très complexe de cette faculté, mais elle existe en germe chez tous les hommes, comme chacun peut s'en rendre compte, en y appliquant son attention; seulement, elle passe le plus souvent inaperçue, rendue inutile par la vue qui remplit mieux et plus sûrement l'office que l'aveugle demande à cette sorte de toucher à distance dont je viens de parler. L'aptitude chez les aveugles expérimentés à accomplir avec les sens qui leur restent plusieurs des actes pour lesquels les clairvoyants demandent le secours des yeux, n'est pas plus surprenante, à tout bien considérer, que celle des sourds-muets, exercés à cet effet, à lire la parole sur les lèvres de l'interlocuteur. Aucun fait, plus que ce dernier, ne

révèle mieux la domination de l'esprit sur la matière et sa relative indépendance à l'égard des instruments matériels que la nature met à son service. Étant donnée cette souplesse de l'esprit humain, on pressent, et des faits confirment cette impression, que la cécité n'est un obstacle infranchissable que pour les actions qui réclament la considération expresse des couleurs, ou la perception des grandes distances ; je dis la considération expresse des couleurs, car il peut arriver que celles-ci soient liées à des qualités accessibles à d'autres sens, c'est ainsi que les ouvrières aveugles de l'école Braille qui confectionnent des couronnes mortuaires parviennent à choisir les couleurs dont elles ont besoin, grâce aux différences de forme ou autres, sensibles au toucher qu'affectent les perles selon leur couleur ; de même, j'ai rencontré à l'Ile d'Ouessant une jeune fille aveugle qui distinguait par le toucher la couleur des étoffes, ou, pour parler plus exactement, qui savait dire leur nuance d'après les signes tangibles que discernait la main. La chose n'est pas plus étonnante, à tout prendre, que de reconnaître par le sens du goût le cru et l'année d'un vin qui, pas plus que dans l'exemple précédent la couleur, ne se révèlent directement aux sens.

Sur les facultés proprement intellectuelles des aveugles, je ne m'arrêterai pas longtemps. Personne ne soutient que la cécité soit par elle-même une entrave au développement de l'intelligence ; trop de gens sont même portés à croire le contraire et à attribuer à l'aveugle je ne sais quelle aptitude à la réflexion et à la pénétration intellectuelles. Il n'en est rien. La vérité, c'est qu'il y a parmi les aveugles tous les degrés d'intelligence et d'inintelligence, pour ne rien dire de ceux, trop nombreux, chez qui la cécité due à quelque lésion cérébrale ou à quelque affection nerveuse, est accompagnée d'un abaissement du niveau intellectuel qu'elle n'a pourtant pas directement provoqué. Pour prouver que la cécité, même en l'absence des moyens matériels d'instruction dont peut disposer aujourd'hui celui qui en est atteint, n'a jamais été un obstacle invincible au développement moyen et même supérieur de l'intelligence, je ne rappellerai pas les cas où des personnes privées

de la vue dans la force de l'âge ont pu se livrer à des occupations d'ordre purement intellectuel, qui n'étaient pas jadis le lot de la moyenne des aveugles; vous m'en voudriez de m'attarder sur de tels exemples, car la formation de l'esprit de ces hommes était achevée au moment où la cécité les frappa: tel est le cas de Milton. Peut-être pourtant n'est-il pas sans intérêt de remarquer qu'en Angleterre, au cours du dernier siècle (vers 1880), un ministre des Postes, Fawcett, avait perdu la vue avant d'occuper cette charge, et qu'en France, tel de nos contemporains demeura pendant plus de quinze ans à la tête d'une sous-préfecture du Centre où il se trouvait placé lorsque la cécité le frappa. La valeur de tels exemples vient de ce qu'ils manifestent que ce ne sont pas seulement des facultés purement spéculatives qui survivent à la perte de la vue.

Je ne rappellerai que pour mémoire les cas fameux de ceux qui, nés privés de la lumière ou frappés de cécité dès leur tendre enfance, ont su, malgré des conditions matérielles d'instruction inférieures à celles qui seraient aujourd'hui à leur portée, se faire un nom dans la Philosophie, la Science ou la Littérature : le théologien Didyme, qui florissait à Alexandrie aux premiers siècles de l'Église; le poète écossais Black Lock, qui vivait dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle; Abou-l'ala, penseur pessimiste, que les Arabes tiennent pour un de leurs plus grands philosophes; Saunderson et Penjon, le premier, qui enseigna, au XVIII[e] siècle, l'astronomie dans l'Université de Cambridge et que cite Diderot dans sa « Lettre sur les aveugles »; le second, qui professa les mathématiques au lycée d'Angers de 1810 à 1830; pour ne rien dire des moins illustres comme ce philosophe allemand dont parle Leibnitz, son contemporain. Mais, faute d'une éducation appropriée et d'un outillage matériel adapté à leurs besoins, jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, la grande majorité des aveugles ne pouvait que languir dans l'ignorance et croupir dans la misère, ils étaient presque par définition condamnés à la mendicité[1]; tout le

1. Pour prouver comment des personnes privées de la vue dès leur naissance ou leur enfance pouvaient atteindre à un haut degré, non seulement d'instruction, mais d'adresse, grâce à leur ingéniosité individuelle et aux soins de leur entourage, même avant les progrès réalisés dans l'éducation des aveugles en général, lorsqu'elles

monde, en effet, ne peut pas être poète, mathématicien, penseur pessimiste, ni même chef d'État, comme le dernier roi de Hanovre, dépossédé par la Prusse en 1866, et qui avait perdu la vue avant d'atteindre l'âge d'homme; et qui souhaiterait voir les aveugles embrasser la carrière de voleur de grands chemins, comme celui qui, en 1806, fut décapité pour ses forfaits?

Je passe maintenant au point auquel j'ai hâte d'arriver et que les considérations précédentes n'avaient d'autre but que d'éclairer: à savoir la situation actuelle des aveugles en France.

C'est de France qu'est parti, au XVIII[e] siècle, le grand mouvement en faveur des aveugles, qui depuis n'a fait que s'accélérer et s'étendre. Il y a plus: à chaque nouveau progrès dans ce sens, c'est de France que nous voyons venir l'impulsion, ce qui nous fait d'autant plus d'honneur, qu'heureusement notre pays est loin de compter parmi ceux où la cécité fait le plus de ravages. Tout d'abord, c'est chez nous, au XIII[e] siècle, que s'éleva le premier hospice destiné à recueillir les aveugles nécessiteux : j'ai nommé les Quinze-Vingts. On sait que Saint-Louis, en 1254, touché du sort misérable de ceux de Paris, fonda pour eux l'hospice qui, transformé de siècle en siècle, subsiste encore aujourd'hui, considérablement amélioré, pour le plus grand bien de ceux qu'il abrite. Ce modèle d'établissement hospitalier est resté ce que le destina à être son fondateur, moins un hospice qu'un véritable hôtel, hôtel gratuit, ou plutôt payant, en ce sens que ce sont les pensionnaires qui sont payés: chacun reçoit une allocation journalière de 1 fr. 60 plus 20 centimes pour le pain; les femmes d'aveugles, hospitalisées de droit avec leurs maris, touchent 0 fr. 40 par jour, et les enfants 0 fr. 25 jusqu'à l'âge de 14 ans. Quant aux maris des femmes aveugles, logés de droit, ils reçoivent 0 fr. 40 par jour à partir de 70 ans et avant, s'ils sont frappés d'infirmités graves; il est en outre réservé 25 chambres pour les veuves de pensionnaires. Les aveugles et leurs familles sont libres de

étaient servies par leur intelligence et les circonstances, on peut signaler l'exemple de l'aveugle du Puisaux et surtout celui de M[lle] de Salignac cités par Diderot dans sa « Lettre sur les aveugles ».

sortir pendant la journée, et de se livrer à des travaux rémunérateurs. Pour les besognes qui ne peuvent s'effectuer aisément en chambre, comme la brosserie, il est aménagé un atelier commun. Il va sans dire que les hospitalisés ont droit aux soins médicaux et que l'hospice comprend une pharmacie et une infirmerie. Depuis 1880, il contient une clinique ophtalmologique créée par M. Péphau, alors directeur de l'hospice. Elle a reçu depuis 1904 de précieuses améliorations grâce aux soins de M. Ernest Vaughan, le directeur actuel qui se montre un zélé et avisé typhlophile. Les Quinze-Vingts furent fondés pour recueillir trois cents Parisiens, d'où leur nom. Aujourd'hui, pour y être admis, il faut être Français, avoir 40 ans et être atteint d'une cécité totale. C'est parmi les aveugles indigents de l'un et l'autre sexe remplissant ces conditions, que le Ministère de l'Intérieur choisit les privilégiés en nombre forcément restreint, auxquels il ouvre l'hospice national. Le directeur actuel, M. Vaughan, a, cette année même, transmis au Gouvernement le vœu, élaboré par lui, de la Commission consultative de l'hospice, tendant à ce que les 250,000 francs alloués par l'État, au lieu de figurer comme subvention du Ministère de l'Intérieur, c'est-à-dire comme don toujours révocable et précaire, soient inscrits à la dette publique comme représentant la rente des 5 millions prêtés en 1779 au Trésor par les Quinze-Vingts.

Mais s'il est bon de recueillir les aveugles incapables de se suffire, il est souhaitable pour la société comme pour eux qu'augmente, dans la mesure du possible, le nombre de ceux susceptibles d'être des citoyens utiles et indépendants, d'autant que l'hospice national ne saurait recevoir qu'un nombre limité de pensionnaires. En un mot, il faut instruire l'aveugle et lui apprendre un métier pour l'arracher non seulement à la misère, mais à sa misère, car la privation de la lumière par elle-même est la moindre de ses afflictions, et, à vrai dire, il ne la ressent même pas.

Ces idées, heureusement banales ou presque banales aujourd'hui, ne l'étaient pas, lorsque, à la fin du XVIII[e] siècle, Valentin Haüy les émit et commença à les mettre en pratique;

il eut le premier la pensée que la cécité pouvait être vaincue, que l'aveugle pouvait recevoir une instruction et même gagner sa vie par l'exercice d'un métier. Peu auparavant, Diderot avait attiré sur les aveugles l'intérêt tout spéculatif, et, à vrai dire, la curiosité du public, tout au moins du public cultivé, par sa « Lettre sur les aveugles, à l'usage de ceux qui voient »[1]. Valentin Haüy se mit en devoir d'appeler sur eux la sympathie effective. En 1783, il recueille et instruit un aveugle mendiant, Lesueur, qui, sous sa direction, fait de rapides progrès; il imagine pour lui un système d'écriture en relief[2] et bientôt, avec l'appui de l'Académie des sciences, gagnée à sa cause par son frère l'abbé Haüy, le célèbre minéralogiste, il fonde, en 1787, l'Institut Royal des aveugles où cent vingt élèves purent recevoir quelques éléments d'instruction et se livrer à de menus travaux manuels. La première école était fondée, l'Institution nationale actuelle en est le développement et la continuation. C'est le germe parvenu à maturité.

Cette fois-ci, il ne s'agissait plus, comme avec la fondation de saint Louis, d'un bienfait apporté à quelques privilégiés, c'était le principe d'une véritable révolution dans le sort des aveugles. L'idée qu'ils sont capables d'instruction et peuvent travailler pour vivre, qu'ils sont des membres de l'humanité assez intéressants pour mériter d'attirer les regards de la société et des pouvoirs publics, cette idée était désormais lancée, et, venue de France, ne devait pas tarder à produire dans notre pays et à l'étranger des résultats d'abord restreints, mais destinés à devenir de plus en plus féconds. Notre exemple fut suivi par l'Allemagne et la Russie. Plus tard, les autres nations d'Europe entrèrent l'une après l'autre dans cette voie.

Les aveugles avaient trouvé en Haüy leur abbé de l'Épée, Braille fut leur Rodrigues Pereire; aveugle, élève lui-même, puis professeur de l'Institution créée par Haüy, Braille, né en 1809,

1. Londres, 1749.

2. Nous lisons dans la Lettre de Diderot ci-dessus mentionnée que Mlle de Salignac lisait et écrivait au moyen de caractères ordinaires tracés en relief avec une épingle ou une aiguille d'après un procédé imaginé pour elle par son entourage. Au reste, Valentin Haüy s'inspira, pour les généraliser et les améliorer, des moyens employés dans l'éducation des quelques aveugles privilégiés qui jusqu'à cette date avaient bénéficié d'une instruction plus ou moins élevée.

et dont on fêtait cette année même le centenaire, dota ses frères du véritable instrument de leur libération intellectuelle et, indirectement, matérielle, il rendit pratiquement possible l'instruction que Haüy avait rêvée pour eux, mais qui, avec les moyens dont il disposait, n'aurait pu rester qu'à l'état d'ébauche; sans doute, Haüy inventa un alphabet en relief, mais les lettres imprimées à l'aide de ce système, bien qu'elles semblent à première vue avoir sur celles de Braille l'avantage de reproduire les caractères romains, sont difficiles à saisir pour le doigt et la lecture par le toucher en est très lente. De plus, les volumes imprimés de la sorte tenaient une place tellement considérable, que l'usage n'aurait jamais pu s'en répandre. Enfin, c'était là tout au plus un moyen de lecture, non un procédé d'écriture courante à la portée de chacun, car les caractères de Valentin Haüy s'*imprimaient,* mais ne s'*écrivaient* pas, au sens étroit du mot. Aussi, jusqu'à Braille, ou plutôt jusqu'à l'adoption définitive et officielle de son système, c'est-à-dire jusqu'aux environs de 1850, l'instruction des aveugles fut-elle surtout orale. Avec ce nouvel alphabet, ils acquéraient un outil incomparable au point de vue du développement intellectuel et, dans la mesure où l'instruction n'a pas seulement une valeur spéculative, au point de vue pratique[1]. Désormais, la lecture n'est plus pour eux un exercice pénible et exceptionnel, mais un moyen de culture et de distraction dont ils peuvent user de la même façon que le clairvoyant. Ils ne sont plus condamnés, s'ils veulent s'instruire, à fatiguer leur mémoire, et du développement exceptionnel de cette faculté ne dépend plus la culture de leur intelligence. Ils peuvent, non seulement fixer par écrit leurs pensées, mais correspondre entre eux et même avec leurs amis et leurs proches, car le clairvoyant qui le désire a tôt fait d'apprendre l'écriture Braille et, en tout cas, en gardant l'alphabet sous les yeux, il peut écrire ou lire une lettre en points saillants. C'est enfin le système Braille qui a permis l'essor merveilleux de l'enseigne-

1. L'alphabet Braille fut suggéré à son inventeur par l' « Écriture nocturne », imaginée peu avant par l'officier d'artillerie Barbier; c'était une écriture ponctuée, mais purement phonétique, qui reproduisait les sons de notre langue et non les lettres de l'alphabet.

ment musical donné aux aveugles, car ce procédé a été adapté par son auteur à la transcription de la musique aussi bien que des paroles[1]. Grâce au système Braille, un aveugle peut faire la classe aux clairvoyants sans être doué des facultés peu communes d'un Peujon.

C'est le système Braille qui a permis à plus d'un aveugle, en France comme à l'Étranger, d'obtenir des grades universitaires. Grâce au Braille, enfin, un aveugle n'a pas besoin d'être particulièrement éloquent pour parler en public, et il peut exprimer ses idées devant un auditoire sans crainte d'être trahi par une défaillance de mémoire ou par son inaptitude à manier la parole. Si, aujourd'hui, un ancien élève de l'École Normale, docteur ès lettres, agrégé de l'Université, occupe, malgré sa cécité, une place de maître de conférence à la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand; si, en Italie, malgré les rigueurs de la loi à l'égard des aveugles, le Gouvernement n'a pas craint de confier à l'un d'eux, M. Auguste Romagnoli, un enseignement dans un lycée; si un aveugle, M. Melen, occupe une situation honorable comme avocat dans une ville de Belgique, c'est, après leur talent, à Braille et à son alphabet qu'ils le doivent. Le Braille a été successivement adapté par toutes les nations d'Europe ou de civilisation européenne à la transcription de leur langue. Il a récemment étendu ses conquêtes jusqu'en Orient où les Carmes français de Bagdad, l'appliquant à l'Arabe, apportent avec lui les bienfaits de la lecture aux enfants aveugles chrétiens, musulmans et israélites de Mésopotamie.

Mais, si le Braille est, jusqu'à présent, le meilleur système d'écriture dont puisse se servir l'aveugle pour son usage exclusif, existe-t-il quelque moyen par lequel il lui soit possible de correspondre avec les clairvoyants, sans que

1. Ce n'est que tout récemment que M. Ducourneau a imaginé un ingénieux appareil permettant à l'aveugle de reproduire les combinaisons de la musicographie usuelle, au moyen de caractères mobiles et d'une tablette garnie d'une portée en relief, invention précieuse en ce qu'elle facilite aux musiciens aveugles l'enseignement de leur art aux élèves clairvoyants, et bien que la musicographie Braille se prête mieux à la transcription d'ouvrages de longue haleine, l'appareil Ducourneau facilite l'étude de l'harmonie et la composition, parce que l'aveugle peut se rendre compte de ce qu'il écrit à mesure qu'il l'écrit. Nous voyons par la « Lettre de Diderot. . » que M[lle] de Salignac lisait la musique d'après un procédé dont le principe est absolument le même que celui de l'appareil en question.

ceux-ci aient besoin d'une instruction préalable? Il en est certainement, et plusieurs; il est vrai qu'aucun d'eux ne se trouve à l'abri de toute critique, mais malgré leurs imperfections, tous sont susceptibles de rendre certains services. En premier lieu, pour la facilité du maniement, il faut placer la dactylographie; son unique défaut est que l'aveugle ne peut se relire, néanmoins si celui-ci s'est exercé d'assez longue date, il peut se servir avec aisance de la machine à écrire. C'est avec ce système que mon ami Pierre Villey, actuellement maître de conférence à la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand, écrivait ses devoirs lorsqu'il suivait les cours d'un lycée de Paris, ses compositions du concours général, et qu'il a rédigé les épreuves écrites de ses nombreux examens. Avec de l'exercice, l'aveugle peut également écrire à la plume ou préférablement au crayon, s'il s'aide d'un guide-main : pour ma part, malgré mon expérience trop récente et trop peu étendue de ce procédé, il m'est arrivé d'écrire ainsi des lettres que mes correspondants ont pu déchiffrer. Toujours est-il que l'écriture vulgaire avec le guide-main n'offre aucune difficulté pour les personnes privées de la vue à un âge où leur éducation est achevée, et elles usent en grand nombre de ce procédé. On peut également tracer dans les rectangles de la tablette Braille des lettres romaines majuscules de la forme des caractères d'imprimerie. Mais il existe aussi une certaine quantité de systèmes destinés à permettre de former en relief des caractères ordinaires. Malheureusement ces moyens sont lents, et tous les clairvoyants ne lisent pas aisément les lettres ainsi figurées, qui, d'ailleurs, sont difficiles à saisir pour le doigt, ils peuvent cependant à l'occasion rendre des services et quelques aveugles ont pu, avec leur aide, passer des examens, témoin un professeur de l'Institution des aveugles d'Angers, M. Vento, qui a rédigé avec une de ces méthodes (à savoir, celle qu'inventa Mlle Mulot) ses dissertations pour les épreuves écrites du baccalauréat et de la licence ès lettres. L'idéal serait un procédé qui permît non seulement à l'aveugle d'écrire aux clairvoyants ignorant le Braille, mais réciproquement, à n'importe quel clairvoyant d'écrire à l'aveugle sans

apprentissage préalable. Il semble, pour cela, qu'une machine écrivant simultanément le Braille et les caractères romains atteindrait le but cherché; il y a lieu de croire que cette combinaison ne peut manquer d'être réalisée si même le principe n'en est déjà inventé. Les aveugles doivent, il est vrai, dès maintenant, à l'ingénieuse sollicitude de M. Vaughan une imprimerie portative dont les caractères offrent d'un côté le signe Braille et de l'autre, la lettre romaine, de telle sorte que l'aveugle peut composer des lignes et des pages en noir, et le clairvoyant, des lignes et des pages en points saillants; cette presse peut à l'occasion permettre à l'aveugle d'écrire sans risque d'erreur en caractères ordinaires, mais son utilisation en ce sens ne peut être confinée qu'à des cas exceptionnels à cause de la lenteur de cette méthode. En revanche, cette presse est destinée à faciliter grandement l'impression par les clairvoyants, des livres en Braille; il est à souhaiter que cet emploi se généralise afin d'augmenter le nombre des ouvrages en points saillants et d'en abaisser le prix. Au reste, c'est surtout ce dernier bienfait que M. Vaughan lui-même espère de son invention. Quoi qu'il en soit, et en attendant mieux, toutes les écoles d'aveugles auraient intérêt à enseigner les diverses méthodes que je viens de rappeler à grands traits : particulièrement la dactylographie et l'écriture au crayon avec le guide-main.

Un siècle après la fondation de la première école d'aveugles, en 1883, se produisait un événement qui devait avoir sur la destinée des aveugles français et, par contre-coup, de ceux du monde entier, une influence considérable : ce fut la création de l'Association Valentin Haüy. Il n'est nulle part une personne s'intéressant, même de loin, à la question des aveugles qui ne connaisse l'existence et la bienfaisance de cette œuvre admirable due à M. Maurice de la Sizeranne, cet incomparable aveugle, qui, depuis trente ans, consacre sa fortune, son temps et au vrai son existence entière au soulagement de ses frères[1].

1. Son livre : « Les aveugles, par un aveugle » (Paris, librairie Hachette, 4e édit., 1904) est l'ouvrage le meilleur et le plus complet qui ait été écrit sur cette question, en même temps qu'une œuvre de première valeur littéraire.

Vous savez que l'Association Valentin Haüy était déclarée dès 1889 d'utilité publique, et qu'en la personne de son fondateur, qui en est l'âme sous le titre de secrétaire général, non seulement elle obtenait, mais encore méritait la croix de Chevalier de la Légion d'honneur.

Le temps me manque pour exposer en détail, comme elle en est digne, les multiples bienfaits de l'Association Valentin Haüy; je me bornerai à énumérer très sommairement les nombreux points sur lesquels porte son activité infatigable et toujours grandissante. Groupant autour d'elle les bonnes volontés jadis éparses et en suscitant sans cesse de nouvelles, l'Association Valentin Haüy a si bien étendu progressivement son champ d'action, qu'aujourd'hui il n'est pas une branche de la typhlophilie qui ne soit de son ressort. Auprès d'elle, l'aveugle, quel que soit son âge et à quelque époque de la vie qu'il ait été frappé, trouve les conseils et les renseignements de toutes sortes dont il a besoin, ainsi qu'un appui moral et matériel. Aux parents de l'aveugle enfant, elle distribue gratuitement une notice sur la première éducation à lui donner qui a mérité d'être traduite en plusieurs langues.

Vient le moment de donner au jeune garçon ou à la jeune fille une éducation appropriée; si la famille n'en peut faire les frais, c'est encore l'Association qui, selon les cas, interviendra auprès des pouvoirs publics, ou fournira elle-même une des quelques bourses que ses ressources lui ont permis de fonder. Son éducation terminée, c'est encore à elle que s'adressera le jeune aveugle pour avoir du travail, entrer en apprentissage, exercer un métier en rapport avec ses facultés.

Le voici muni d'une profession, organiste, accordeur, chaisier ou chaisière, brossier; l'Association lui vient encore en aide soit en le patronnant auprès de la clientèle, soit en lui avançant l'argent ou les objets nécessaires à son premier établissement. Ces patronnés se montrent en général dignes d'une telle sollicitude, et remboursent dès qu'ils le peuvent les avances reçues. Vienne l'âge ou des infirmités supplémentaires, ou que pour toute autre raison l'aveugle soit incapable de gagner sa vie, l'Association lui obtiendra ou lui fournira des subsides.

Bref, autant qu'il est en elle, c'est la Providence des aveugles... Providence terrestre, hélas, et, partant, limitée dans ses pouvoirs, malgré la générosité de ses efforts et leur succès toujours croissant. Par ses agents, je veux dire par les membres qu'elle compte dans toute la France, elle se tient au courant des besoins des aveugles répandus sur le territoire. Pour compléter la liste de ses bienfaits (et j'en oublie certainement), ajoutons qu'elle fournit à ses protégés nécessiteux des vêtements, des meubles, des instruments de travail, et qu'au siège social un médecin devenu aveugle et un juriste affligé du même sort donnent gratuitement chaque semaine à leurs frères d'infortune moins fortunés des consultations médicales et juridiques. Je ne puis passer sous silence le cours de massage, institué par l'Association Valentin Haüy à l'usage des personnes privées de la vue et fait par un médecin aveugle. Pourrais-je enfin ne pas mentionner la Bibliothèque Braille dont les aveugles et typhlophiles français sont justement fiers, composée de 25,000 volumes en points saillants que l'Association Valentin Haüy prête aux lecteurs de Paris et des provinces?

Cette bibliothèque, enrichie chaque année, possède les ouvrages les plus variés de notre littérature, auxquels sont venus récemment se joindre quelques copies de livres anglais, italiens et latins[1]. Richesse inestimable, quand on songe au prix, à la rareté et trop souvent à l'insignifiance des ouvrages imprimés en Braille qui sont dans le commerce. Grâce à la Bibliothèque Braille, l'aveugle, quels que soient son âge et ses goûts, peut se livrer autant qu'il le veut aux plaisirs de la lecture sans avoir sans cesse besoin d'un secours étranger. La lecture en points n'est plus pour lui comme elle l'était il

1. Il existe à cette bibliothèque et à l'étranger quelques ouvrages en « esperanto » dont le nombre va croissant, ainsi que des grammaires et des manuels de la « langue internationale », et M. Th. Cart, professeur au lycée Henri-IV, esperantiste aussi zélé que distingué, publie à l'usage des aveugles un périodique esperantiste en Braille. La langue internationale rend en effet dès maintenant de précieux services aux aveugles en leur permettant de correspondre par-delà les frontières avec facilité et en rendant plus aisé un échange de vues qui favorise et accélère l'amélioration de leur situation. La langue internationale a en même temps pour eux cet autre avantage : elle leur rendra plus accessible l'étude des langues étrangères en économisant par des manuels rédigés en « esperanto » la transcription en Braille d'ouvrages de ce genre dans les différentes langues nationales.

y a trente ans, en dépit de l'invention géniale de Braille, un exercice confiné aux usages scolaires que le manque de pratique rendait fatigant et ennuyeux. Et ce bienfait de la lecture, c'est, après l'Association Valentin Haüy et grâce à elle, aux 1,300 copistes volontaires, pour la plupart des dames, que nous le devons. Au nom de tous les aveugles pour qui la lecture est plus qu'une distraction, un besoin, je leur adresse des remerciements émus.

A la Bibliothèque Braille littéraire est jointe une importante bibliothèque musicale. L'aveugle peut donc aujourd'hui (Haüy ni peut-être Braille ne rêvèrent jamais pareille chose) faire la lecture et une intéressante lecture à son entourage clairvoyant. Comme on le voit, rien de ce qui touche l'aveugle n'est étranger à l'activité de l'Association et de son chef; elle l'entoure de sollicitude dès sa naissance, je devrais ajouter, même avant sa naissance, j'entends sa naissance aux ténèbres à laquelle elle s'intéresse, il est vrai, pour la combattre, car la prophylaxie attire aussi son attention. L'exemple de l'Association Valentin Haüy a été imité en Angleterre et en Allemagne, deux pays qui, sur certains points, font le plus pour le bien des aveugles, et dans d'autres pays tels que l'Italie. Malgré une opinion trop répandue, voilà donc un ordre d'idées où notre nation a enseigné aux autres ce que peut l'initiative privée qu'il faut se garder de confondre avec l'action individuelle et isolée.

Est-ce à dire que l'aveugle français n'ait plus rien à souhaiter, que son sort ne comporte plus d'amélioration? Un tel optimisme ou un tel pessimisme est loin de ma pensée. L'Association Valentin Haüy a montré le chemin à suivre, elle ne saurait le parcourir seule jusqu'au bout. Ce qui a été fait par elle et grâce à elle montre ce que l'on peut espérer et tenter encore pour le bien des aveugles, avec son concours, et dans cette voie quelques pays étrangers, sur certains points, nous ont déjà dépassés en nous imitant.

Permettez-moi maintenant de vous remettre rapidement sous les yeux la situation actuelle des aveugles français au triple point de vue de l'assistance, de l'instruction et de l'éducation

professionnelle. Cette dernière considération doit surtout attirer notre attention puisque l'assistance et l'instruction ont évidemment pour but, l'une, de suppléer à l'insuffisance du travail professionnel, l'autre, d'y préparer. Et d'abord l'assistance : s'il existe des clairvoyants incapables de gagner leur vie par leur travail, on ne peut raisonnablement s'attendre à ce que la cécité soit une garantie contre la misère. Ajoutons à cela que d'autres infirmités peuvent venir se joindre à l'absence ou à la perte de la vue, rendant impossible l'exercice d'une profession. Il en est qui ont perdu la vue à la suite d'affection cérébrale ou sont nés aveugles par un vice congénital du cerveau; en outre, il faut évidemment à un aveugle plus d'adresse qu'à un clairvoyant pour réussir dans une profession manuelle. Il y a des aveugles maladroits qui eussent ou qui ont été des clairvoyants maladroits.

Jusqu'en 1908, l'État allouait à 3,000 aveugles indigents des secours annuels de 100, 150 et 200 francs, dits pensions externes des Quinze-Vingts. Mais l'an dernier, le Parlement votait leur suppression en s'appuyant sur la loi du 14 juillet 1905 qui prescrit l'assistance obligatoire à tout Français privé de ressources. En conséquence, un arrêté ministériel du 19 décembre 1908 supprimait pour la France à dater du 1[er] avril 1909 les pensions externes, maintenues jusqu'à nouvel ordre pour l'Algérie et les colonies. Une catégorie d'indigents seraitelle donc lésée par une loi destinée à soulager l'indigence? Afin qu'il n'en fût rien, le gouvernement a prescrit des mesures à l'effet que, sur les fonds des Quinze-Vingts, des secours renouvelables fussent accordés afin, lorsqu'il y aurait lieu, de parfaire la différence entre les anciennes pensions externes et l'allocation accordée aux indigents en vertu de la loi du 14 juillet 1905[1].

Malheureusement, ces mesures, dans la pratique, rencontrent souvent, par la faute des municipalités ou des circonstances, des difficultés et des retards, surtout en ce qui concerne

1. Depuis que cette conférence a été prononcée, la Chambre, sur la proposition de M. Bouveri, a voté un supplément de 250,000 francs à la subvention des Quinze-Vingts pour compléter une pension annuelle de 120 francs aux aveugles des communes où le secours d'assistance obligatoire est au-dessous de ce chiffre.

les personnes qui n'avaient pas encore précédemment obtenu la pension externe. Signalons un péril dans une interprétation trop étroite de la loi de 1905; je veux parler de la tendance que manifestent certaines municipalités à priver du bénéfice de cette loi tout aveugle qui exerce un métier quelconque, dût son travail ne pas lui fournir des ressources suffisantes. De tels errements risquent de décourager les bonnes volontés en les rejetant dans la mendicité. L'attitude actuelle des pouvoirs publics et du Parlement envers les aveugles donne lieu d'espérer que cette lacune sera comblée. Déjà, d'accord avec le gouvernement, la Commission du budget pour l'exercice 1910 propose le rétablissement des 125,000 francs, naguère destinés aux pensions externes des Quinze-Vingts et d'employer cette somme uniquement à l'amélioration du sort des aveugles et à la prévention de la cécité[1] en venant en aide aux œuvres d'assistance aux aveugles par le travail déjà existantes et en créant à Paris un atelier susceptible d'occuper un nombre important d'ouvriers et d'apprentis. Une partie de ce crédit servirait à fonder un service ophtalmologique dans trois villes qui en sont actuellement dépourvues et à améliorer certaines cliniques où se traitent les maladies d'yeux. Je suis heureux d'enregistrer dans ce projet la proposition d'une subvention de 3,500 francs pour les ateliers de notre ville. Ces dispositions du projet sont conformes aux vœux de l'Association Valentin Haüy et des nombreuses sociétés qui, à sa suite et à son exemple, se sont formées pour promouvoir le bien des aveugles. Quel bienfait ne résultera-t-il pas de l'action combinée de ces divers groupements que la « Ligue pour le bien des aveugles » et son distingué et dévoué président, M. Bonjean, convient à prendre part au Congrès organisé pour le mois de mai prochain.

Notons enfin, comme signe du réveil des pouvoirs publics qui ont semblé trop longtemps se désintéresser de la question des aveugles et rester sur ce point en retard sur des gouvernements voisins, que, le 6 janvier dernier, le Ministre de l'Intérieur nommait un « Comité permanent d'étude pour

1. La Chambre vient de voter ce crédit.

l'assistance aux aveugles et la prévention de la cécité », ayant pour président et pour vice-président deux typhlophiles éclairés, M. le sénateur Labrousse et M. Mirman, directeur de l'Hygiène et de l'Assistance publiques. A signaler dans ce comité la présence de M. Péphau, ancien directeur des Quinze-Vingts, directeur actuel de l'Institut départemental de Saint-Mandé, son œuvre. Cette Commission comprend aussi des aveugles parmi lesquels je suis heureux de saluer MM. de la Sizeranne, Villey et Mahaud. Sous l'impulsion du gouvernement, se sont en outre organisées dans plusieurs grands centres, et à Bordeaux même, des Commissions spéciales pour étudier les besoins des aveugles de la région[1].

Pour ce qui concerne l'enseignement, il est distribué aux aveugles de l'un ou l'autre sexe par l'Institution nationale de Paris et environ 25 écoles privées réparties entre Paris et les grandes villes de province, telles que Marseille, Lyon, Nancy, Lille, Nantes, Angers, Montpellier, Toulouse, Bordeaux. Ces établissements privés sont de valeur très inégale, par suite surtout de l'inégalité des ressources dont ils disposent; il ne m'appartient pas de distribuer ici des places et des rangs. Je me bornerai à faire observer que plus d'une de ces écoles, pour être à la hauteur de sa tâche, n'aurait guère besoin que de l'appui moral et financier des pouvoirs publics. Il en existe deux dans notre ville, celle de la rue de Marseille pour les garçons et celle des Sœurs du chemin de Pessac pour les jeunes filles. Les départements font élever à leurs frais un certain nombre d'élèves de ces institutions, mais la quantité des bourses départementales, même si l'on y ajoute les bourses fondées par les particuliers, est passablement restreinte et, dans certaines régions, extrêmement limitée, puisque plusieurs écoles refusent des élèves, faute, non de places, mais de bourses. Le principal défaut dont souffrent la majorité des écoles existantes et, à vrai dire, tout le système d'éducation

1. Il existe à Bordeaux un groupement de typhlophiles privé : le « Comité de patronage des œuvres d'assistance aux aveugles de Bordeaux et du Sud-Ouest », et M. le Préfet de la Gironde a institué une Commission départementale de prévention contre la cécité et d'assistance aux aveugles, ainsi que le gouvernement en a organisé dans les autres départements.

des aveugles, c'est le manque de coordination des efforts et l'absence d'un plan d'ensemble; aussi, le besoin d'une loi organique se fait-il sentir, et, comme nous le verrons, il a trouvé un écho au sein du Parlement. La loi que les typhlophiles et les aveugles appellent de leurs vœux aurait pour double avantage de fournir à tout enfant une instruction en rapport avec ses facultés et d'assurer sans exception à tous les enfants privés de la vue ce minimum d'enseignement gratuit et obligatoire que la loi du 28 mars 1882 exige pour tout Français, sans en excepter les aveugles. L'enseignement que les établissements spéciaux dispensent à leurs élèves des deux sexes proportionnellement à leurs moyens (j'entends aux moyens dont disposent ces établissements), a pour base les éléments de l'instruction primaire : lecture et écriture (en Braille), rudiments plus ou moins étendus de calcul, de géographie, de grammaire et d'histoire.

Le programme comprend également toujours une part de musique, et l'étude d'au moins un instrument : le piano. Quand l'établissement, comme à Toulouse, à Nantes ou à Angers, est assez bien outillé, on y joint des leçons d'orgue et d'harmonie; la musique est en effet poussée assez loin dans quelques écoles dont plusieurs anciens élèves gagnent leur vie comme organistes ou professeurs. On joint ordinairement aux matières que je viens d'indiquer pour tout ou partie des élèves, tant soit peu de travail manuel : brosserie, vannerie, rempaillage, filet, tricot pour les jeunes filles. Ici, chez les religieuses du chemin de Pessac, des jeunes filles apprennent à recouvrir des sièges. Je le répète, le programme que je viens de résumer est appliqué dans des proportions très variables et souvent fort réduites, de sorte que plus d'un aveugle, au sortir de l'école, n'est pas en possession de connaissances aussi utiles qu'il serait souhaitable. Telles qu'elles sont, cependant, les écoles de province constituent pour la plupart de bonnes pierres d'attente et comme des amorces à de futurs progrès. En tout cas, elles sont dès maintenant suffisantes pour donner aux enfants les premiers éléments et les préparer à recevoir l'éducation de l'Institution nationale. Dans ce dernier établis-

sement, alimenté par une large subvention de l'État, quelques pensions payantes et des bourses nationales et départementales, le gouvernement fait dispenser aux jeunes gens des deux sexes (l'Institution comprend deux écoles) un enseignement où la musique et les métiers manuels qui gravitent autour d'elle, j'entends l'accord et la réparation des pianos, tiennent le premier rang, rang des plus honorables, et telle qu'aucune école d'aveugles dans le monde entier ne peut rivaliser sur ce point avec l'Institution nationale. L'aveugle doué de dispositions musicales est mis en mesure d'acquérir la pratique de l'orgue, du piano et d'un autre instrument à son choix. Il apprend également l'harmonie, la composition et l'orchestration.

La qualité de l'enseignement musical de l'Institution peut se mesurer à ses résultats. Il est sorti de cette école non seulement des professeurs de musique qui vivent des leçons données aux clairvoyants (quelques-uns même sont attachés à des lycées), mais encore des organistes de premier ordre et des lauréats du Conservatoire. Pour ne parler que des plus fameux, je citerai M. Mahaud, disciple de César Franck, qui professe actuellement dans l'établissement dont il fut un des plus brillants élèves, et M. Marty, titulaire de l'orgue de Saint-François-Xavier à Paris. Ici même, la tribune de l'orgue de Saint-Michel est occupée par un ancien élève de l'Institution nationale, M. Soulodre, qui succède à un de ses camarades, M. Rivière; l'un et l'autre ont obtenu cette place au concours. Quant aux accordeurs sortis de l'Institution, il en existe un peu partout qui se font une honorable clientèle; je citerai à Bordeaux M. Barthélemy, qui est en même temps facteur de pianos, MM. Soulodre et Berthomieux (ce dernier organiste à Saint-Bruno) et un débutant, qui (ainsi que M. Soulodre) fit ses premières études à l'école de Bordeaux, M. Cellier, qui donne également des leçons de musique. L'Institution nationale, aux élèves dont elle ne saurait faire des musiciens ou des accordeurs, apprend les éléments de quelqu'un des métiers manuels suivants : rempaillage, cannage, vannerie, brosserie, filet; les jeunes filles apprennent en outre le tricot et autres

menus travaux. A l'Établissement est annexée une société de placement et de secours, présidée par M. Mahaud; elle s'emploie à trouver du travail aux anciens élèves et à les patronner. Mais outre l'enseignement artistique et technique, l'Institution veut donner à l'aveugle une instruction proprement dite. A cet effet, elle fait dispenser par ses maîtres un enseignement qui tient le milieu entre l'instruction primaire et l'instruction secondaire, enseignement, il faut l'avouer, de valeur très inégale. La compétence, le savoir et le dévouement des professeurs est hors de cause, mais leur enseignement souffre malgré eux des lacunes et du désordre des programmes. Au vrai, aucun plan bien arrêté ne préside aux études littéraires et scientifiques, les maîtres y procèdent, au gré de leur préférence, par des leçons où la méthode orale prend encore une place beaucoup trop considérable. Les livres d'étude sont fournis par une imprimerie attachée à l'établissement et presque tous ont pour auteurs les maîtres eux-mêmes, les autres ouvrages ne sont pas au courant des dernières méthodes et des derniers progrès. Ne vaudrait-il pas mieux, là et dans toute école destinée à l'éducation des jeunes aveugles, appliquer purement et simplement le programme de l'enseignement primaire et de l'enseignement primaire supérieur[1] et rattacher leur enseignement au département de l'Instruction publique et non plus à celui de l'intérieur comme il l'est maintenant? On n'emploie que des maîtres aveugles à l'Institution, exagération aussi déraisonnable à mon sens que celle qui consiste, comme en Allemagne et en Italie, à enlever aux aveugles le droit d'instruire leurs frères. La collaboration du maître aveugle et du maître voyant semble la meilleure solution; car, si, d'une part, l'aveugle est plus

1. A Lille, depuis dix ans, les aveugles sont admis dans les écoles primaires publiques et un professeur spécial est chargé par la Ville de leur donner certaines leçons qui nécessitent l'emploi de méthodes à part, tandis qu'ils suivent les leçons communes pour toutes les matières qui ne nécessitent pas un traitement particulier. La même chose est pratiquée dans plusieurs écoles anglaises de clairvoyants. Il est difficile de dire, dans l'état actuel de la question, si le procédé peut être généralisé et s'il est possible d'envoyer à l'école primaire tous les enfants aveugles avant de les faire passer par les établissements spéciaux indispensables pour leur éducation professionnelle; mais il est évident que la question mérite d'être examinée, car si la chose était possible, elle ne pourrait qu'être profitable aux aveugles.

apte à faire comprendre à l'élève et à lui aplanir les difficultés d'un chemin par où il est déjà passé lui-même, s'il lui parle, en quelque sorte, un langage plus près du sien, d'autre part, le clairvoyant est plus en mesure de redresser les défauts physiques qu'il voit et de rendre l'aveugle aussi semblable qu'il se peut aux autres hommes. Malgré ces imperfections, l'enseignement intellectuel de l'Institution et d'autres écoles n'a pas empêché plus d'un lauréat des deux sexes d'obtenir le brevet élémentaire et même le supérieur; mais il faut reconnaître qu'en général ces privilégiés de l'instruction, pour obtenir ces résultats, ont eu besoin d'avoir recours à des études personnelles et à d'autres ouvrages que ceux qu'ils trouvaient dans leurs écoles [1].

Je n'ai pas encore parlé de deux établissements qui méritent d'être mentionnés, le temps me manque pour m'étendre sur leur compte comme je le voudrais. Le premier est dirigé par une communauté composée de religieuses clairvoyantes et de religieuses aveugles, ce qui permet aux jeunes filles aveugles qu'attire la vocation religieuse de satisfaire leur aspiration.

Les sœurs de Saint-Paul se chargent de l'éducation des jeunes filles depuis l'âge de cinq ans et gardent auprès d'elles celles qui le désirent, le temps de leur classe fini, sans qu'elles soient tenues à devenir religieuses à leur tour. Celles-ci se livrent alors à des travaux manuels et aident à l'éducation des jeunes élèves. Une imprimerie tenue par des aveugles est établie dans la maison.

L'École Braille ou Institut départemental de la Seine, fondée

1. Je n'ai pas à parler ici de l'enseignement secondaire. En premier lieu, il s'adresse à une minorité infime, car si le nombre des aveugles est moindre que celui des clairvoyants, si celui des aveugles qui ont l'âge scolaire est moindre que celui des autres aveugles, combien peu nombreux doivent être ceux qui, dans cette minorité, peuvent bénéficier de l'enseignement secondaire ! En second lieu, l'établissement d'un enseignement secondaire spécial aux aveugles est non pas seulement difficile, mais inutile et superflu.

Comme plusieurs exemples le prouvent, rien n'empêche l'aveugle qui veut faire des études secondaires de fréquenter les classes de clairvoyants destinées à cet usage, et de noter en Braille les cours des professeurs, qu'il peut compléter par des lectures personnelles. Quant aux devoirs et compositions, il les écrira avec une machine à écrire ordinaire ou tel autre des appareils assez nombreux destinés à permettre à l'aveugle l'écriture des caractères ordinaires; de même il suivra les leçons de géographie, de géométrie et quelques autres, grâce à des dispositifs spéciaux, tels que cartes de géographie et figures de géométrie en relief.

par M. Péphau, qui la dirige actuellement, fournit à ses pensionnaires un enseignement primaire avec un peu de musique, et des éléments d'instruction technique. A partir de treize ans, les élèves sont répartis dans les ateliers de cannage, de brosserie, de rempaillage, de vannerie, et, pour ceux qui sont impropres à d'autres métiers, de fabrication de sacs en papier. Les femmes se livrent encore à la confection des couronnes mortuaires en perles et d'ouvrages de tricot. L'École Braille loge également, leur éducation terminée, des ouvriers et ouvrières et subvient à une partie de leur entretien. Nous ne sommes décidément plus dans le domaine exclusif de l'enseignement, car l'Institut départemental intéresse, en même temps que l'instruction, l'assistance et la culture professionnelle. C'est à ce dernier point de vue qu'il me reste à vous parler de l'aveugle français.

En effet, à quoi servirait l'instruction à l'aveugle si, selon la formule célèbre, en augmentant sa science il ne faisait qu'augmenter ses douleurs? Tout d'abord, un fait frappe péniblement l'observateur : bien que la cécité ne condamne pas forcément à l'inaction, sur les 30,000 ou 35,000 aveugles que, d'après les statistiques récentes, mais approximatives, compte la France, 26,000 environ sont indigents ou demi-indigents. Il y a à cela plusieurs causes; à celles déjà énumérées, il faut ajouter l'absence de mesures efficaces destinées à donner de droit à tout aveugle un minimum d'instruction. Grâce surtout à l'Association Valentin Haüy, le nombre des aveugles privés de ce bienfait va heureusement diminuant.

Enfin, la cécité fait des victimes à tout âge, et lorsque celui qu'elle atteint a dépassé l'âge scolaire, il est, s'il ne vivait auparavant que de son travail, privé de ressources jusqu'au jour où il a appris un métier en conformité avec sa nouvelle situation; un apprentissage lui est nécessaire, pendant lequel il ne gagne rien, du moins au début. La société a donc intérêt à réduire la quantité des mendiants ou des aveugles à charge à l'assistance publique ou privée, en multipliant les ateliers, en perfectionnant, tant à l'école qu'après l'école, l'enseignement professionnel des aveugles, enfin, en les mettant en mesure

d'apprendre et de pratiquer tous les métiers que la cécité ne rend pas impraticables et qui, bien que restreints, sont plus nombreux que ceux auxquels s'adonne en France la majorité des travailleurs privés de la vue. Il est certain que de tous les métiers que peut exercer l'aveugle, celui de musicien a fourni jusqu'à ces derniers temps et continue à donner les plus fructueux résultats; la raison en est surtout dans ce que l'enseignement musical est la partie la mieux organisée et en ce qu'une tradition déjà longue ouvre aux musiciens plus de débouchés qu'aux autres travailleurs. Cela est si vrai qu'en Angleterre, et surtout en Allemagne, ce ne sont pas les musiciens qui ont le moins de peine à vivre de leur profession. Il faut donc continuer à mettre à profit les facultés musicales de certains aveugles, mais ce serait une erreur de ne pas chercher d'autres issues pour ceux qui manquent de telles aptitudes, et il y en a beaucoup. En fait, il faut à l'aveugle plus de capacité musicale qu'à un autre pour devenir artiste, car il est tenu d'apprendre par cœur ce qu'il joue sur un instrument qui nécessite l'emploi des deux mains. Pour ce qui est de ceux qui n'exigent qu'une main, comme le piston, et aussi pour le chant, un maître avisé de l'Institution nationale a récemment imaginé de faire déchiffrer l'aveugle à première vue, si j'ose dire, l'essai a pleinement réussi. Il est une cause qui rend aujourd'hui urgente, à côté de la musique, la recherche d'autres débouchés : la séparation des Églises et de l'État a privé certains organistes de leur tribune, et, pour d'autres, réduit les appointements, tandis que de son côté la loi sur les associations, en fermant des couvents, a privé plusieurs jeunes filles et femmes de la situation qu'elles y occupaient comme professeurs de musique. Une autre profession des plus lucratives pour l'aveugle est, dans notre pays, celle d'accordeur, mais à en créer trop on risquerait de tarir cette source; les autres métiers qu'il exerce généralement sont ceux que nous avons vu enseigner à l'Institution nationale et à l'École Braille. Ajoutons la sparterie, la fabrication des balais et des nattes.

Quels résultats pécuniaires produisent-ils? Ici, une distinction est à faire, s'il s'agit de ces industries telles qu'elles sont

pratiquées à l'École Braille, chez les sœurs aveugles de Saint-Paul, ou dans tel atelier, asile ou ouvroir asile; certes l'aveugle, homme ou femme, arrive à gagner un salaire qui lui permet de vivre, mais il ne vit pas alors complètement de son travail puisqu'il ne paie, du moins en entier, ni son logement, ni sa nourriture, et que la matière première et les instruments de son travail lui sont donnés ou lui sont fournis à un prix très réduit. Ces ateliers ne doivent pas néanmoins être condamnés, ils doivent même être multipliés puisqu'ils permettent à de nombreux individus d'avoir plus de bien-être qu'ils n'en auraient et d'être moins à la charge de la société qu'ils ne seraient si ces établissements n'existaient pas. Remarquons, en outre, que ces œuvres d'assistance par le travail rendent plus d'un capable de se suffire plus tard par l'exercice d'une profession.

Par la nature même des choses, il faudra toujours, si on veut mettre l'aveugle en possession d'un gagne-pain, que la société fasse les frais d'apprentissage de ceux qui ne peuvent y subvenir eux-mêmes. C'est à cet objet que sont destinés les ateliers de province et de Paris, pour lesquels les départements et l'Association Valentin Haüy disposent de bourses trop peu nombreuses malheureusement. Le premier de ces ateliers où l'apprenti devenu ouvrier peut continuer à travailler, s'il le désire, fut fondé par un grand homme de bien, M. Lavanchy Clarke, doyen des typhlophiles, qui continue à s'employer activement au bien des aveugles. On sait avec quel succès, à Bordeaux, fonctionne l'atelier de brosserie créé et dirigé par M. l'abbé Moureau. Plus d'un brossier sorti de cet atelier a installé dans sa ville natale un commerce prospère.

Ceci me conduit au second point. L'ouvrier isolé qui exerce un des métiers ci-dessus mentionnés peut-il arriver à se suffire? Cela dépend des hommes et des métiers; si l'aveugle est adroit, il peut réussir dans quelques-unes de ces industries, la brosserie et le cannage donnent à cet égard de bons résultats. Parmi les anciens élèves de l'Institution de Montpellier un tiers gagnent leur vie par leur travail, sans être tous accordeurs ni musiciens; seulement, pour que ces professions rapportent à l'aveugle

un salaire suffisant, c'est un fait d'observation constante qu'il doit joindre à son industrie un petit commerce et écouler lui-même ses produits. Sous cette condition, beaucoup d'aveugles vivent de leur métier; on cite un brossier, Henri, aujourd'hui décédé, qui vendait à Morlaix pour 50,000 francs de brosses par an. Cependant, le nombre de métiers accessibles aux aveugles peut encore être étendu et l'Association Valentin Haüy, qu'on trouve toujours lorsqu'il s'agit d'eux, a institué une commission d'étude composée d'aveugles et de clairvoyants pour examiner cette question. Déjà l'Association Valentin Haüy a placé dans trois villes d'eaux, Vichy, Bourbonne, Néris, trois masseurs avec un plein succès; c'est à Bordeaux, à la Maison protestante de santé, qu'apprit le massage, il y a quelques années, le premier aveugle en France. M. Stier (c'était son nom) commençait à se faire une clientèle passablement importante à Paris quand la mort le frappa. Au Japon, d'ailleurs, le massage fut longtemps le monopole des aveugles. L'Étranger nous fournit d'intéressants exemples des métiers que ceux-ci peuvent exercer : citons, en Grande-Bretagne, la matelasserie, la vente des journaux (un homme à Birmingham réalise à ce commerce 50 francs par semaine); même la couture à la machine : à l'Institution de Glasgow, 40 machines Singer auxquelles ont été adaptés des transmetteurs électriques sont conduites par des jeunes filles aveugles. En Danemark, nous voyons pratiquer avec succès la cordonnerie; en Allemagne, la corderie; ceci me rappelle qu'en ce dernier pays, c'est aux ateliers d'aveugles que l'État s'approvisionne de brosserie militaire : c'est là un mode d'assistance par le travail qui ne coûte aucune dépense supplémentaire au Trésor et que l'État français pourrait imiter en faisant certaines de ses commandes à des ateliers d'aveugles... fût-ce au détriment de quelques prisons.

Pour terminer cette liste, je remarque qu'au Congrès national de Naples pour l'amélioration du sort des aveugles on a constaté le véritable succès commercial de la guipure faite par des jeunes filles, et, sans sortir de France, nous trouvons des exemples qui prouvent que l'aveugle est apte à d'autres

métiers que ceux qu'il y pratique le plus souvent. A Paris, nous trouvons un horloger, deux menuisiers et un coutelier, les affaires de ce dernier sont extrêmement prospères.

Je demande la permission de citer la communication suivante que veut bien me faire M. Aussel, de Montpellier, sur l'emploi qu'il occupe au *Petit Méridionat* depuis dix ans qu'il a perdu la vue :

« C'est grâce à la combinaison du phonographe, du téléphone et de la machine à écrire, combinaison due à M. Gariel, directeur du *Petit Méridional*, typhlophile des plus ardents et des plus dévoués, que je puis occuper cet emploi.

» Voici exactement en quoi consiste mon travail :

» Il se divise en deux parties :

» 1° *Correspondance.* — Pour la correspondance, dès le matin, après le dépouillement des courriers, les indications pour faire les lettres me sont données, et tel un sténographe qui prendrait ses indications à l'aide de la sténographie, je les enregistre sur un rouleau phonographique, qui me les répétera ensuite pour me permettre de faire la lettre à la machine à écrire. J'ajoute que la prise de ces indications est tout aussi rapide, pour ne pas dire plus rapide, qu'à l'aide de la sténographie;

» 2° Je suis affecté (et c'est là la grosse partie de mon travail), à la réception des informations téléphoniques, soit de Paris, soit des différents points de la province.

» Les informations (comptes rendus de la Chambre, du Sénat, Faits-divers, etc.) sont dictées par le correspondant et répétées au fur et à mesure par moi-même dans le phonographe. Il se produit cette double opération : pendant que je répète la phrase ou membre de phrase dictée par mon correspondant, elle s'inscrit sur le rouleau phonographique et est entendue en même temps par le correspondant, qui est aussi averti de la fin de l'inscription et qui, de plus, juge si la répétition a été bien faite et, le cas échéant, fait rectifier : c'est là un moyen de contrôle qui évite bien des erreurs.

» De plus, le procédé téléphonographique réalise une économie très sensible sur le télégraphe.

» Supposons, par exemple, une information téléphonée de

Bordeaux à Montpellier, admettons le cas que cette information renferme 600 mots.

» Pour recevoir 600 mots par le procédé téléphonographique il faut six minutes, soit 100 mots à la minute. Le prix de la période de trois minutes avec Bordeaux, de Montpellier, est de 1 fr. 50, soit, pour les deux périodes, 3 francs. A cela il faut ajouter la dépense du cylindre qui est insignifiante et le temps de l'employé.

» Cette même dépêche de 600 mots envoyée par télégraphe aurait coûté, au tarif de presse (0 fr. 025 le mot) : 15 francs. Je vous laisse le soin d'apprécier la différence. Cela, pour une seule dépêche, et sont elles nombreuses les informations télégraphiques reçues quotidiennement dans les journaux !

» De plus, par mesure d'économie, les dépêches sont parfois restreintes au strict nécessaire, elles seraient développées davantage à la satisfaction des lecteurs... L'emploi que j'occupe n'a pas été créé spécialement pour moi, je suis avec trois clairvoyants dans ce service.

» Je pourrai vous donner tous les détails sur les appareils à adopter, leur prix, l'usage des cylindres phonographiques, etc. »

Cette communication suggère l'idée que la sténographie et la sténodactylographie pourraient bien être tentées avec succès par quelques aveugles puisque l'écriture Braille se prête à une sténographie ponctuée. Quant à la dactylographie pure et simple, elle donne d'heureux résultats, surtout en Angleterre où plusieurs écoles possèdent des machines à écrire. Dans les environs même de Bordeaux, je pourrais citer tel aveugle frappé dans la force l'âge, qui exerce la profession de courtier d'assurances, son courage est récompensé par d'heureux débuts. Il y a certainement des professions de moindre importance que j'ai omises, d'autant que chaque jour l'expérience étend le champ des travaux accessibles aux aveugles. Ainsi, récemment, M. Bonjean, président de la Ligue pour le bien des aveugles, a découvert, pour ceux dont il s'est fait le champion zélé, un nouveau métier possible, celui de boutonnier.

Si je me suis attardé peut-être un peu trop longuement sur certains détails, c'est afin d'en tirer cette conclusion : l'aveugle

valide placé dans des conditions favorables, et que la société a le pouvoir et le devoir d'améliorer encore, peut gagner sa vie par le travail, et que même la cécité ne limite pas son choix aux rares professions accessibles à quelques privilégiés; les efforts que fera la société pour hâter son développement intellectuel et en étendre le bénéfice à un plus grand nombre d'individus, ne seront pas peine perdue; les sacrifices demandés à l'État par les typhlophiles en faveur de la culture technique de leurs amis se solderont, en définitive, par l'économie, car l'*assistance* rendra en partie l'*assistance* inutile.

D'après les calculs les plus autorisés, les aveugles coûtent une somme étonnamment élevée à l'Etat; les cinq millions que le projet Labrousse demande pour la fondation de cliniques, d'écoles et d'ateliers, en diminuant le nombre des aveugles à la charge de l'État, diminuera donc à la longue les frais du Trésor tout en allégeant les charges de la bienfaisance privée et en rendant celles-ci plus efficaces. C'est, nous l'espérons, ce que comprendra le Parlement, et, aussi bien dans l'intérêt du pays tout entier que dans celui des aveugles, il fera bon accueil au projet de loi déposé par M. le sénateur Labrousse le 11 juillet 1909 et que je regrette, faute de temps, de ne pouvoir vous lire ici.

Je rappelle seulement qu'il s'agit de faire prendre par l'État et les départements des mesures énergiques pour la prévention de la cécité et pour une organisation rationnelle et coordonnée de l'instruction et de l'éducation professionnelle des personnes privées de la vue, afin d'augmenter parmi elles le nombre des travailleurs et aussi de ceux susceptibles de rendre des services dans leurs familles; car même pour les besognes qu'il ne peut accomplir seul intégralement, l'aveugle peut du moins prêter son concours. Fils de cultivateur, il peut rendre mille petits services aux champs, au jardin, à la basse-cour, comme cet homme que je connais à l'hospice d'Ambès. Dans une famille de pêcheurs, il peut réparer les filets, aider à les lancer, et à manœuvrer le bateau. On sait à ce propos les succès remportés en Angleterre par des aveugles dans des concours de canotage. De son côté, la jeune fille ou la femme est capable, dans sa

maison, de vaquer à la plupart des besognes du ménage, et j'en sais plus d'une qui peut allumer le feu, faire une tasse de thé, etc. Les jeunes élèves de nos écoles apprennent toutes à manier l'aiguille.

Avant de terminer, je tiens à remercier vivement la presse et les hommes de talent qui ont bien voulu, par son moyen, prêter leurs voix à une cause que je n'ai pas à plaider devant vous, particulièrement MM. Ibels, de Montégut, et Lucien Descaves qui veut bien aujourd'hui s'instituer l'avocat de ceux dont il s'est fait le peintre dans les *Emmurés*. Je constate avec satisfaction que les *Trente ans d'Étude et de Propagande*[1] et le dévouement d'un La Sizeranne ont suscité à l'aveugle des amitiés chaque jour plus nombreuses et plus éclairées.

A ces hommes de cœur dont la liste serait trop longue à énumérer, je rappellerai cette pensée pythagoricienne : « Il faut aider ses amis à charger leur fardeau et non le charger pour eux ; » que l'on aide l'aveugle à charger le sien et il le portera tout seul.

Albert LÉON.

1. Titre de son dernier ouvrage.



Extrait de la *Revue Philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest*,
XIIe année, nos 2-3 mai-juin 1910.

Bordeaux. — Impr. G. Gounouilhou. — G. Chapon, *directeur*.
9-11, rue Guiraude, 9-11.